



DOMAINE HEURE-NATURE

4, rue du Bois Nolomont
5377, Somme-Leuze

CONDITIONS DE LOCATION

Le présent document contient les conditions de location du Domaine de Heure Nature. Il reprend toutes les informations relatives aux tarifs et paiements ainsi que le règlement du domaine. Avec l'échéancier de paiement que vous avez reçu, les informations reprises ici ont valeur de contrat.

PROCEDURE DE PAIEMENT :

Vous avez reçu un échéancier de paiement, reprenant le montant de votre location, la garantie locative et éventuellement certains suppléments¹.

Votre réservation est définitivement bloquée dès la réception du premier paiement.

Nous vous rappelons que le non-paiement de ces sommes dans les délais prévus entraîne l'annulation de la réservation et qu'en cas de désistement, les acomptes déjà versés resteront acquis.

La garantie locative sera restituée dans le courant du mois suivant la location. Cependant, selon l'état des lieux de sortie, nous vous en retiendrons une partie voire l'intégralité si des dégâts ou des manquements relatifs au Règlement d'Ordre Intérieur sont constatés.

Numéro de compte : BE80 8792 9620 0177
ASBL S.G.P. de Belgique

TARIFS 2018

	Tarif à la journée ²	réduction accordée							
		4 à 6 jours		7 à 9 jours		10 à 14 jours		15 jours et +	
		en %	soit par jour	en %	soit par jour	en %	soit par jour	en %	soit par jour
BATIMENTS									
Grand Chalet	300 €	-5%	285,00 €	-15%	255,00 €	-30%	210,00 €	-40%	180,00 €
Carlingue	150 €	-5%	142,50 €	-15%	127,50 €	-30%	105,00 €	-40%	90,00 €
TERRAINS³									
Pâturins	90 €	-15%	76,50 €	-15%	76,50 €	-15%	76,50 €	-15%	76,50 €
Genêts	60 €	-15%	51,00 €	-15%	51,00 €	-15%	51,00 €	-15%	51,00 €
Wood-Badge	40 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €
Bouleaux	40 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €
Epicéas	40 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €	-15%	34,00 €
Chênes	15 €	/	15,00 €	/	15,00 €	/	15,00 €	/	15,00 €

¹ De novembre à février, nous appliquons un forfait chauffage supplémentaire. Grand Chalet, 50€. Carlingue, 25€.

² Location en weekend : tarif minimum de deux journées.

Location en semaine : supplément obligatoire « équilibrage tarif nuitée/journée », équivalant à une nuitée supplémentaire.

³ Forfait tous les terrains 200,00 €/jour.

GARANTIE LOCATIVE :

Afin de garantir la pérennité de nos installations, nous demandons le versement d'une garantie locative dont le montant s'élève par bâtiment et par terrains :

Séjour de - de 3 nuitées/groupe = Bâtiment = 200,00 € / Terrain = 100,00 €.

Séjour de + de 3 nuitées/groupe = Bâtiment = 300,00 € / Terrain = 150,00 €.

ATTENTION : Les arrivées se font avant 17h00.

Passé cette heure, le gestionnaire du domaine communiquera une procédure pour la réception des clés et établira seul, photos à l'appui, l'état des lieux qu'il enverra ensuite par mail au responsable de la location. Celui-ci aura alors jusqu'à 20h pour communiquer ses remarques éventuelles.

Remarque : Le domaine est ouvert toute l'année. Mais en cas de gel important, la direction de Heure se réserve le droit d'annuler les réservations jusqu'à la dernière minute.

ATTENTION : Il n'y a plus d'accès à l'eau et à l'électricité sur les terrains ! Sans accord de notre part, vous n'êtes pas autorisés à vous raccorder à l'eau et à l'électricité du bloc sanitaire extérieur.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. ARRIVEE

- a. L'accès aux chalets et terrains est prévu entre 9h00 et 17h00. Maximum 3 jours avant votre séjour, vous devez prendre contact en journée avec le gestionnaire au 0497/75.41.19 pour lui confirmer l'heure exacte de votre arrivée.
- b. Si, pour une raison quelconque, vous arrivez après 17h, le gestionnaire du domaine communiquera une procédure pour la réception des clés et établira seul, photos à l'appui, l'état des lieux qu'il enverra ensuite par mail au responsable de la location. Celui-ci aura alors jusqu'à 20h pour communiquer ses remarques éventuelles.
- c. Prenez connaissance du guide d'accueil dès votre arrivée. Celui-ci complète le présent Règlement d'Ordre Intérieur.

2. LE SEJOUR

- a. Le responsable accompagnateur du groupe assume l'entière responsabilité des jeunes qu'il encadre lors du séjour.
- b. Il est strictement interdit de marcher sur les matelas avec des chaussures !
- c. Toutes les activités d'extérieur seront organisées avec le souci constant de respecter l'environnement naturel du domaine, le code forestier, les règles en matière de bruits et de nuisances sonores, l'enlèvement des immondices.
- d. La Zone d'Intérêt Biologique (l'étang) est un écosystème fragile que nous aimerions préserver. Il est possible (après autorisation) d'y organiser des activités d'observation.
- e. Les arbres sont des géants fragiles. Respectez-les ! Ne blessez pas leurs écorces en y plantant haches ou couteaux.
- f. Aucun arbre ou branche ne peut être coupé, seul le bois mort se trouvant au sol peut-être ramassé. Toute infraction à ce point entraînera la retenue de la garantie.
- g. Les feux de cuisine sont autorisés dans les endroits dégagés des terrains de camps, et les feux de camp sont autorisés à l'endroit indiqué par le responsable du domaine.

- h. Les véhicules sont garés sur les parkings. Les caravanes ne sont pas autorisées sur le domaine.
- i. La réserve naturelle de JALNA est une propriété privée dont l'accès est strictement interdit. L'accès aux 2 terrains agricoles voisins est également interdit, ces terrains sont situés à gauche de la route quand vous arrivez au domaine.
- j. Il est strictement interdit de créer des piscines dans le domaine
- k. Le tri des déchets est obligatoire durant votre séjour au domaine et lors de votre départ. Vous devez effectuer le tri pour les déchets suivants : cartons, verres et PMC. Veuillez vous référer au guide d'accueil pour de plus amples informations.

3. DEPART

- a. Comme à l'arrivée, le départ doit se faire avant 17h. Le lundi à la première heure, le gestionnaire du domaine dressera l'état des lieux de sortie, photos à l'appui. Sur base de celui-ci, notre service comptable restituera ou non la garantie suivant les règles suivantes :
 - Tout manquement au nettoyage engendrera la retenue complète de la garantie
 - Tout dégât aux arbres vivant ou à la forêt engendrera également la retenue complète de la garantie
 - Tout manquement au rangement engendrera la retenue d'un montant équivalent au coût horaire du temps pris par le gestionnaire pour ranger, à raison de 25€ de l'heure
 - Tout dégât matériel sera estimé par facture et retenu de la garantie, voire facturé s'il dépasse son montant
- b. Les bâtiments doivent être remis en ordre et nettoyés : cuisine et sanitaires à l'eau savonneuse, les autres pièces sont balayées et torchonnées, les wc et lavabos sont nettoyés, le mobilier (tables et chaises) est nettoyé et rangé comme à l'arrivée, les poubelles vidées et nettoyées, la vaisselle faite et rangée, les frigos vidés et nettoyés.
- c. Les terrains doivent être remis en état (propres – trous rebouchés). Le bois de construction sera rangé sur le bord du terrain.
- d. Les sacs poubelles pour les ordures ménagères doivent être fermés avant d'être jetés dans le conteneur se trouvant à proximité du Grand Chalet.
- e. Les sacs bleus pour PMC seront mis à côté de ce même conteneur.
- f. Les cartons seront stockés dans le cabanon se trouvant à côté du conteneur.
- g. Les bouteilles et les bocaux doivent être jetés dans les bulles à verres se trouvant au centre du village de Heure.
- h. Les encombrants ne peuvent pas rester sur le domaine de Heure, vous devez les reprendre avec vous (chaises cassées, matelas gonflables, grilles de barbecues, bâches, plastiques divers, etc.)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Urgences	
Sécurité, Police, Gendarmerie	TEL : 112
Police Fédérale - Somme-Leuze - Ciney	TEL : 086/ 32.09.30 TEL : 083/ 68.73.00
Accidents, Ambulance, Pompiers	TEL : 112
Pompiers Marche-en-Famenne	TEL : 084/ 32.05.10

Utiles	
Administration communale de Somme-Leuze	TEL : 086/ 32.21.22
Syndicat d'Initiative de Heure	TEL : 086/ 32.25.67
S.N.C.B. Gare de Marloie (Réservation: 8 jours à l'avance)	TEL : 084/ 24.56.28
T.E.C.: (Bus à partir de la Gare de Marloie)	TEL : 084/ 32.72.80
VOYAGES DOPPAGNE S.A. (Marloie)	TEL : 084/ 32.72.72
Médecin	
Dr. PIERRET Pascale, route de Barvaux, 6 à 5377 Heure	TEL : 086/ 32.12.55
Pharmacie	
Christine BONJEAN, rue de Liège, 29b à 5377 Somme-Leuze	TEL : 086/ 45.63.27
Riet PONNET, chemin de Huy, 2 5377 Baillonville	TEL : 086/ 32.38.40
Clinique	
Hôpital Princesse PAOLA, Rue du Vivier, 21 à 6900 Marche-en-Famenne	TEL : 084/ 21.91.11

Le bois de construction doit être acheté avant le séjour.	
Philippe CORNET	GSM : 0479/ 75.70.45 cornetph@skynet.be

Epicerie	
SPAR à Noisieux	TEL : 086/ 32.22.43

Boulangier et Brasseur assurant des livraisons sur place (à contacter avant le séjour)	
Boulangerie RYNEDYCK-HOUSSA, Rue de Barvaux, 145 à 5590 Haversin	TEL : 083/ 68.91.69
DISPAS sprl, route de Bomal, 42 à 6940 Barvaux	TEL : 086/ 21.11.24
Brasserie St MONON, rue principale, 41 à 6953 Ambly	TEL : 084/ 21.46.32